

UN SERVICE  
ANNEMASSE AGGLO



## RÉSIDENCE DE CREATION LIVRE DE DIALOGUE 2021 APPEL À CANDIDATURES

Résidence de création consacrée au livre d'artiste sous la forme d'un livre de dialogue, proposée par Annemasse Agglo dans la maison de l'écrivain de Michel Butor à Lucinges (Haute-Savoie.)

Date limite de candidature : 20 août 2021  
Diffusion : du 30 mai au 30 juillet 2021

### ❖ MODALITES PRATIQUES

#### Conditions d'accueil

- Le séjour est d'une durée de 8 semaines (non fractionnables), à partir de septembre 2021, dont 70% de temps de création et 30% du temps consacré à des rencontres avec le public.
- Hébergement au sein de la maison de l'écrivain Michel Butor à Lucinges en Haute-Savoie.
- Bourse de création de 2 000 euros brut par mois et par auteur.
- Prise en charge d'un voyage aller-retour (France et Europe).

#### Objectifs du projet

La résidence a pour projet d'accueillir un auteur ayant un projet de création d'un livre d'artiste en collaboration avec un artiste plasticien. Ce séjour, qui devra être un moment privilégié de réflexion et de création, permettra d'une part à l'auteur de se consacrer à ce projet d'écriture d'un livre de dialogue et contribuera à mettre en valeur la culture du livre de dialogue et la collaboration au centre du processus artistique.

### ❖ AUTEURS ET ARTISTES CONCERNÉS

Vous êtes écrivain ou poète, vous êtes plasticien et vous avez envie de créer un livre en dialogue avec un autre auteur. Vous devez faire acte de candidature en binôme. Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà travaillé ensemble sur de précédents projets.

Ne sont pas recevables :

- Les demandes émanant d'un auteur ou d'un artiste seul.
- Les demandes émanant d'un éditeur seul

## ❖ CONDITIONS POUR POSTULER

- Se libérer de ses autres activités professionnelles durant la période de résidence et justifier d'un parcours pro
- Envoyer une candidature en duo (écrivain/plasticien ou musicien)

## ❖ DOSSIER DE CANDIDATURE

Il devra être adressé dans les délais, en PDF à l'adresse suivante : [accueil@archipel-butor.fr](mailto:accueil@archipel-butor.fr)

Le dossier de candidature comprendra, pour être recevable :

1. Une lettre de candidature/ expliquant vos motivations personnelles et communes (description de vos objectifs, étapes du travail de résidence, propositions de pistes de rencontres avec les publics au regard de votre projet de résidence
2. Présentation de l'artiste : sa biographie recensant expositions et publications, un lien vers son site internet s'il existe, ses précédentes participations à des résidences ;
3. Présentation de l'auteur : sa biographie recensant ses précédentes publications, un lien vers son site internet, ses précédentes participations à des résidences ;
4. Présentation de l'éditeur (si le projet de livre d'artiste est envisagé avec un éditeur) : sa ligne éditoriale avec l'indication du n° de SIRET (1 page maximum), son engagement à publier l'ouvrage et un certificat administratif d'immatriculation en tant que diffuseur auprès de l'Urssaf ;
5. Dossier artistique : une note d'intention commune précisant la rencontre autour du projet et l'envie de collaborer (1 page maximum), le synopsis (1 page maximum), des esquisses (2-3 pages maximum) ;
6. Dossier technique : la présentation de la réalisation technique de l'ouvrage (tirage, format, nombre de pages, qualité du ou des papiers, techniques d'impression, matériaux, etc.) sur 1 page maximum ;

Les éléments mentionnés ci-dessus devront être transmis dans un seul document au format PDF afin d'éviter toute transformation involontaire dans les phases de dépôt et de téléchargement des dossiers.

Les deux créateurs garantissent que les œuvres reproduites dans la publication sont originales, inédites et qu'ils sont détenteurs des droits d'auteur attachés à ces œuvres. A ce titre, les créateurs font leur affaire des autorisations de tous tiers (tant des personnes physiques représentées, des marques, que de tout tiers pouvant se prévaloir de droits de propriété intellectuelle sur lesdites photos ayant directement ou indirectement participé à la réalisation des œuvres et/ou qui estimerait avoir un droit quelconque à faire valoir à leur égard). Dans le cas d'une réclamation par un tiers, les créateurs assumeront la charge de tous les éventuels paiements en découlant.

## ❖ INSTRUCTION DES CANDIDATURES:

Les dossiers sont instruits par le service « Archipel Butor » d'Annemasse Agglo qui vérifiera leur complétude.

### Sélection

Les lauréats seront désignés par un jury composé des membres suivants:

- Le directeur de la culture, de la jeunesse et des sports d'Annemasse Agglo ;
- Le responsable de l'Archipel Butor ;
- Le Vice-Président à la culture d'Annemasse Agglo ;
- Le Président de l'Association Du Livre d'Artiste 74 Michel Butor, les amis de l'Archipel Butor.

Et d'au moins 3 des 4 représentants suivants :

- Un artiste ;
- Un auteur ;
- Un professeur d'enseignement artistique d'une école d'art ;
- Un responsable de centre d'art.

En cas de conflit d'intérêt, à quelque titre que ce soit, d'un des membres du jury à l'égard d'une des candidatures, ce membre doit en informer le jury et il ne prendra pas part aux délibérations ni à la décision concernant ce dossier.

Le jury est souverain dans ses décisions, rendues à la majorité.

Les décisions du jury sont communiquées aux candidats par mail. Elles sont sans appel et non motivées.

### Critères d'évaluation

Le jury attachera une attention particulière aux critères suivants :

- La qualité artistique du projet
- Le parcours professionnel des deux créateurs
- Les qualités techniques du projet notamment en matière d'originalité, de savoir-faire et de création

## ❖ MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA RESIDENCE DE CREATION

- Une convention de résidence sera signée entre Annemasse Agglo et les deux créateurs.

## ❖ CALENDRIER

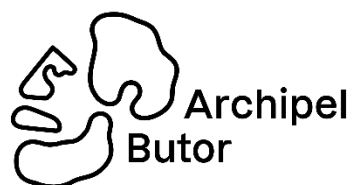
Lancement de l'appel à candidature : 30 mai 2021  
Date limite de candidature : 20 août 2021  
Réunion du jury : date à définir

Pour plus d'information :

T. 04 58 76 00 40

M. <mailto:accueil@archipel-butor.fr>

[www.archipel-butor.fr](http://www.archipel-butor.fr)



UN SERVICE  
ANNEMASSE AGGLO



Annemasse **Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération